

Les solitudes canadiennes en images

Représentations politiques et métaphores conceptuelles sur le fédéralisme au Canada

Min Reuchamps
Fonds de la Recherche Scientifique-FNRS
Université de Liège

Introduction

En raison de leur situation politique parfois – très – tumultueuse, la Belgique et le Canada sont fort souvent associés. La présence d'une minorité francophone n'est certainement pas étrangère à cette comparaison. Ainsi, partie des difficultés que peuvent connaître ces deux pays viendrait de la présence au Canada d'une minorité québécoise et en Belgique d'une minorité francophone. Il n'est en effet guère aisé de faire coexister deux ou plusieurs groupes linguistiques au sein d'un même pays, d'autres exemples classiques de sociétés multinationales l'attestent (Gagnon et Tully, 2001; Burgess et Pinder, 2007). Toutefois, l'observateur averti ne tardera pas à mettre en évidence qu'une communauté de destin relie plutôt Québécois et Flamands que Québécois et francophones (Erk, 2002). Car, si ces derniers constituent depuis l'indépendance de la Belgique en 1830 une minorité au sens démographique, pendant de nombreuses années, le pays a été dirigé par une élite francophone (Mabille, 2000; Deschouwer, 2009), en dépit de la présence d'une majorité de locuteurs néerlandophones dont les droits linguistiques ne furent que très lentement reconnus et sous une pression continuelle d'un mouvement flamand qui s'était créé en réaction à cet État belge unitaire et surtout unilingue (Witte et Van Velthoven, 2000). Ainsi, la lutte pour la reconnaissance de droits culturels et linguistiques menée en Flandre par le mouvement flamand résonne fortement avec les demandes québécoises pour la protection du français au Québec depuis la révolution tranquille (Pelletier, 1992).

La comparaison croisée ne s'arrête pas aux Flamands et aux Québécois, elle peut, d'une manière plus surprenante peut-être, être élargie aux Belges francophones et aux Canadiens anglophones. *A priori*, ces deux groupes partagent peu de points de comparaison : l'un est majoritaire et parle anglais, l'autre est minoritaire et parle français. Cependant, dans leur vision de *leur* pays, les Belges francophones et les Canadiens anglophones révèlent une ressemblance importante : leur attachement va avant tout au pays et au gouvernement fédéral – central ou même national – qu'ils considèrent comme le garant de l'unité du pays et démontre ainsi un nationalisme majoritaire (Resnick, 2008). Pour eux, État et nation se confondent largement – réalité bien différente au Québec et en Flandre. On le voit la comparaison croisée Canada-Belgique peut-être tentante mais également pertinente. Cette tentation ne peut néanmoins faire fi des différences significatives entre ces deux pays :

[l]a Belgique entre quelque 300 fois dans le Canada et 50 fois dans le Québec ; quatre heures de voiture suffisent pour relier les deux extrémités de la Belgique (Arlon et Ostende), il en faut cinq, en avion faut-il le préciser, pour gagner Vancouver en partant de Montréal et presque le double si l'on décolle de Saint-Jean de Terre-Neuve ; avec 33 millions d'habitants, la population canadienne est trois fois plus nombreuse que la belge mais par contre la densité en Belgique (346 habitants/km²) contraste largement avec celle du Canada (3,2 habitants/km²) (Fournier et Reuchamps, 2009: 9).

Si l'on garde à l'esprit ces différences géographiques et démographiques entre la Belgique et le Canada, leurs relations politiques et plus spécifiquement leurs dynamiques fédérales et identitaires constituent indéniablement un point de comparaison utile pour comprendre la situation politique de ces deux pays (Karmis et Gagnon, 1996) et dans le cas présent de la Belgique en particulier. L'analyse des relations Québec-Canada peut ainsi offrir un éclairage pertinent sur les relations communautaires belges ; tel est l'objectif de cette contribution. Dans cette perspective, la première section revient sur les deux solitudes au cœur du fédéralisme canadien avant de distinguer théoriquement différentes grandes visions, représentations du fédéralisme canadien. Cette description offrira les bases pour étudier empiriquement, dans la troisième partie, les métaphores conceptuelles qui se dégagent de discours citoyens capturés lors de panels citoyens, similaires à ceux utilisés dans la contribution de Julien Perrez et Min Reuchamps. En jetant les bases d'un dialogue comparatif (Fournier et Reuchamps, 2009) ce chapitre posera, espérons-le, les jalons pour la poursuite de la réflexion sur les apports réciproques de la science politique et de la linguistique dans l'étude des représentations politiques.

1. Deux solitudes

Forte de dix provinces et de trois territoires, la fédération canadienne connaît une grande diversité géographique et culturelle, d'un océan à l'autre. Certains politologues ont même osé parler de « petits mondes » pour illustrer ces différences régionales indéniables (Simeon et Elkins, 1974; Henderson, 2010; Simeon, 2010). Une dualité transcende cependant ce régionalisme : l'opposition récurrente entre les francophones et anglophones, depuis l'arrivée des colons européens et donc avant même la création de la fédération canadienne – faussement qualifiée de confédération en 1867 (Massicotte, 2005; Pelletier, 2005). Ce sont, en fait, deux véritables solitudes (MacLennan, 1945; Taylor, 1992) qui co-habitent au Canada ; Réjean Pelletier de préciser :

[à] l'époque, cette notion s'appliquait, d'un côté, à la communauté anglophone, y compris celle qui vivait au Québec, et, de l'autre, à la communauté francophone, y compris celles qui vivaient à l'extérieur du Québec. Depuis lors, cette notion s'applique plutôt à la situation qui prévaut actuellement au Canada, soit celle de deux communautés qui vivent au sein de la même fédération, l'une étant concentrée et majoritaire sur le territoire québécois, l'autre étant concentrée et majoritaire dans le reste du Canada à l'extérieur du Québec. Ces deux communautés se connaissent finalement assez peu et s'ignorent pratiquement dans la vie quotidienne. De ce fait, elles répondent bien à la notion de deux solitudes qui vivent côte à côte, sans partager la même langue, la même culture, le même mode de vie, mais qui partagent le même pays sans trop se parler. Peu de dialogues entre les deux communautés, mais beaucoup de monologues intérieurs fondés sur sa propre histoire, ses mythes, ses héros, son propre nationalisme (Pelletier, 2009: 79).

L'origine de cette distinction fondamentale trouve son explication dans l'histoire du Canada. Sur les traces de Jacques Cartier, les Français furent les premiers à coloniser l'Amérique septentrionale qu'ils qualifieront de Nouvelle-France. Rapidement, des colons anglais arrivèrent également sur le nouveau continent dont certains dans ces contrées. La coexistence pacifique de deux organisations coloniales ne fut pacifique que quelques dizaines d'années. En 1759, dans la Bataille des Plaines d'Abraham à l'entrée de Québec, ce sont les Anglais qui se sont imposés et devinrent ainsi maître politiquement des provinces au nord des États-unis. Les Canadiens français – qui à cette époque ne se considéraient donc pas comme québécois, cela ne viendra que par la suite, nous y reviendrons – gardent de cet événement et de la domination anglaise qui s'en suivit un véritable sentiment de conquête (Séguin, 1995;

Maclure, 2000). L'instauration d'un modèle de coexistence, qui leur était défavorable (Gagnon et Chokri, 2005), et en 1867 la création de la (con)fédération canadienne ne parviennent pas à endiguer ce sentiment .

En fait, la lecture même de la création fédérale du Canada varie selon qu'on soit francophone ou anglophone. Pour les premiers, deux nations fondatrices sont à la base du Canada ; pour les seconds, s'ils reconnaissent la co-existence de Français et d'Anglais à l'origine du Canada, ils mettent aussi en évidence une diversité provinciale et au-delà une identité pan-canadienne, tout en prônant, plus récemment, le multiculturalisme (Knopff et Sayers, 2005). L'histoire du Canada a été marquée par l'empreinte de cet héritage historique, et plus particulièrement cette conception différente de la nation. Ainsi, la dialectique entre ces différentes conceptions a façonné la dynamique fédérale canadienne, dans une tension entre forces centripètes et forces centrifuges. Les premières, dès 1879, se sont traduites par des politiques *nationales* en matière de chemin de fer, d'immigration et de commerce pour transformer le Canada, au tournant du XX^e siècle, en « une véritable entité nationale » (Rémillard, 1985: 215). Celle-ci, tout comme les gouvernements provinciaux, est sortie renforcée des politiques keynésiennes adoptées dans les années 1940 et 1950. Dans ce sillage, c'est lors de la décennie suivante que le Québec a connu sa « Révolution tranquille » qui l'a transformé d'une province majoritairement urbanisée en 1960, mais peut-être à mentalité rurale, profondément catholique et dominée économiquement par les anglophones en une société laïque combinée à un fort État-providence reposant sur des institutions politiques et sociales adaptées « aux transformations survenues dans le secteur économique et dans les structures sociales » (Pelletier, 1992: 609).

En outre, une prise de conscience identitaire a accompagné cette période de modernisation et de rattrapage pour la société québécoise. C'est à ce moment que les Canadiens français du Québec sont devenus les Québécois. Parallèlement à cette montée en puissance d'une identité nationale *québécoise*, une conscience nationale *canadienne* s'est développée sous l'impulsion des leaders fédéraux quel que soit leur parti – conservateur de John Diefenbaker élu en 1957 ou libéral de Pierre Elliott Trudeau élu en 1968. Dans cette perspective nationalisante, ce dernier, à la tête du gouvernement fédéral pendant près de quinze ans, sera

l'architecte d'une identité canadienne fondée sur les valeurs communes d'égalité des individus détenteurs des mêmes droits inscrits dans la Charte des droits et libertés, et d'égalité des provinces en vertu de la formule d'amendement à la constitution, toutes deux incorporées au rapatriement de 1982. Il va ainsi contribuer à forger une identité canadienne et à créer un véritable nationalisme canadien par opposition au nationalisme québécois (Pelletier, 2009: 78).

Cette confrontation des nationalismes nourrira les tensions importantes que la fédération canadienne va connaître au cours des deux décennies suivantes, selon les tendances politiques représentées par les partis au pouvoir à Québec et à Ottawa (McRoberts, 1997). Le premier épisode prend la forme d'une volonté référendaire, portée par le Parti québécois (PQ) qui la mettra en pratique au cours de son premier mandat à la tête du Québec. Ainsi, en 1980, le gouvernement de René Lévesque initie un référendum sur un projet de souveraineté-association. La défaite du camp du Oui, qui a recueilli un peu plus de 40 % des suffrages, n'atténue cependant pas les tensions entre les forces souverainistes et les forces fédéralistes. Ces dernières, au travers du gouvernement fédéral dirigé par Pierre Elliott Trudeau, vont œuvrer à la construction d'une identité nationale canadienne forte. En 1982, ce gouvernement

décide de rapatrier la Constitution avec l'accord de toutes les provinces, sauf celle du Québec (Pelletier, 2008: 41-55). Une Charte des droits et des libertés ainsi qu'une formule d'amendement sont jointes à la Loi constitutionnelle de 1982. S'en suivent plusieurs tentatives d'accords constitutionnels, ceux du Lac Meech (1987-1990) et de Charlottetown (1992), pour tenter d'intégrer le Québec dans la Constitution « avec honneur et enthousiasme » selon les mots du premier ministre canadien qui succéda à Pierre Elliott Trudeau, le progressiste-conservateur Brian Mulroney, mais en vain. L'échec de ces négociations constitutionnelles conduit à la tenue d'un deuxième référendum en octobre 1995 qui se solde par une nouvelle défaite du camp du Oui, mais cette fois de justesse (49,42 % dont 60 % des Québécois francophones).

En réponse au séisme provoqué par le référendum et ses résultats serrés, le gouvernement fédéral alors dirigé par le libéral Jean Chrétien adopte, en 2000, la Loi sur la clarté référendaire qui exige, s'appuyant sur un arrêt de la Cour suprême du Canada, une question claire et une majorité claire pour que des négociations puissent s'ouvrir entre le gouvernement fédéral et une province qui souhaite quitter la fédération. Plus généralement, outre cette Loi et le Renvoi devant la Cour suprême, l'entente-cadre sur l'union sociale, le programme des commandites (qui a donné lieu à un scandale politique retentissant), les bourses du millénaire et d'autres formes d'intervention du fédéral dans les matières provinciales témoignent « d'une reprise en main par le gouvernement fédéral d'un leadership qu'il semblait avoir momentanément perdu sous les conservateurs considérés trop accommodants envers les provinces » (Pelletier, 2009: 78).

Si à l'heure actuelle les tensions entre le Québec et le reste du Canada semblent atténuées (Rocher, 2009), « [l]es relations entre les deux grandes communautés qui composent la fédération canadienne portent toujours la marque de deux solitudes habituées à vivre côte à côte sans partager un amour profond, mais sans vouloir nécessairement la séparation » (Pelletier, 2009: 85). En outre, malgré un multiculturalisme accru – à ne pas confondre avec un multinationalisme (Taylor, 1992; Kymlicka, 1995: 6 et 9) – et l'arrivée au pouvoir d'un premier ministre de l'Ouest, Stephen Harper, prônant un fédéralisme d'ouverture (Montpetit, 2007), la confrontation des nationalismes n'a pas disparu de la fédération canadienne. Tous ces événements ont renforcé les profondes solitudes et cette dynamique caractérise toujours fortement – même si moins intensément actuellement – le fédéralisme canadien (Pelletier, 2008; 2009).

Deux solitudes traversent et animent également la Belgique – on comprend ainsi pourquoi la comparaison peut être féconde. Ici aussi, on retrouve deux sphères politiques, médiatiques et plus généralement publiques distinctes (Sinardet, 2003). Les contacts entre les deux communautés sont donc fortement limités ; cette situation étant renforcée par l'héritage consociatif belge qui favorisait les rencontres au niveau des élites uniquement (Huyse, 1970; 1981; Deschouwer, 2002; 2006), ce qui est encore moins le cas depuis la division des partis traditionnels (Deschouwer, 1997; Verjans, 2009) et ce qui ne manque pas de poser certaines difficultés à la dynamique fédérale (Pilet *et al.*, 2009). Si deux solitudes structurent la vie politique en Belgique et au Canada, il serait malheureux de figer celle-ci à un affrontement de

¹ Le Statut de Westminster a accordé la pleine liberté juridique – en d'autres termes, l'indépendance – aux colonies britanniques en 1931. Toutefois, à cette époque, le Canada décida de laisser au Parlement britannique le droit d'amender sa Constitution.

² C'est l'arrêt du 20 août 1998 intitulé *Renvoi relatif à la sécession du Québec* [2 R.C.S. 217], 1998.

³ En effet, une partie significative des fonds prévue pour le programme fédéral de promotion de l'identité canadienne au Québec a été détournée illégalement.

bloc contre bloc, même si cela s'avère être parfois le cas. Un certain nombre de distinctions émergent au sein de ces deux « blocs ».

2. Des solitudes au sein des solitudes

Dans cette entreprise de compréhension des représentations du fédéralisme canadien, il convient de creuser les solitudes afin d'en dégager les différentes visions qui les animent. Pour ce faire, les chercheurs ont souvent recours à des typologies ; il en existe plusieurs, notamment celle des « five faces of federalism », de James R. Mallory⁴. Plus récemment, François Rocher et Miriam Smith proposent une autre typologie où ils identifient quatre visions constitutionnelles fondamentales du fédéralisme au Canada, de ses débuts à nos jours : la théorie du contrat (*compact theory*), le fédéralisme asymétrique (*asymmetrical federalism*), le fédéralisme nationalisant (*nationalizing federalism*) et la vision constitutionnelle basée sur les droits (*rights-based constitutional vision*) (Rocher et Smith, 2003). Si ces quatre visions ne sont pas mutuellement exclusives, chacune d'elles met en avant des caractéristiques propres qui permettent de comprendre les enjeux des débats constitutionnels canadiens.

La première vision repose sur une volonté d'égalité des provinces. Celle-ci remonte aux origines du Canada. Lors des débats constitutionnels qui ont conduit à la création de la fédération canadienne en 1867, cette approche fut en effet défendue par certains représentants des provinces qui voyaient la création du Canada comme un contrat, une alliance entre les provinces (Stevenson, 1979). Par conséquent, une double égalité résulte de cette théorie du contrat : l'égalité entre les provinces mais également l'égalité entre l'ordre du gouvernement provincial et l'ordre du gouvernement – nouvellement créé – fédéral. Dans cette perspective, les provinces jouissent d'une large autonomie et d'un droit de participation dans le fonctionnement des institutions fédérales. Cette vision égalitaire des provinces a été reconnue par la Loi Constitutionnelle de 1982 puisque la formule d'amendement n'accorde à aucune province un droit de veto et que la Charte canadienne des droits et des libertés s'applique à tous les gouvernements, fédéraux et provinciaux. Cette vision s'inscrit dans « un désir positif de reconnaître la forte diversité qui caractérise le Canada et donc le caractère unique de chaque province ; dans une perspective plus négative, elle s'inscrit dans le désir d'empêcher le Québec de recevoir des pouvoirs particuliers » (Rocher et Smith, 2003: 28 (notre traduction)).

La deuxième vision remonte, elle aussi, aux origines de la fédération canadienne. Cette dernière est le fruit, comme nous l'avons mentionné dans l'introduction générale, d'une union entre deux peuples fondateurs, anglais et français. On retrouve ici la théorie du contrat (*compact theory*) mais cette fois entre deux peuples fondateurs et non plus entre toutes les provinces (Brooks, 2007: 201). Ainsi, à l'origine du Canada se trouve un dualisme mettant en exergue le caractère binational du pays, principalement reconnu par les francophones. Toutefois, cette vision dualiste a été largement supplantée dans les esprits, sous les critiques des différents groupes qui s'en sentaient exclus, notamment les autochtones, pour devenir, dans les années 1980 et surtout dans les années 1990, multinationale (Maíz Suárez, 2000; Gagnon et Tully, 2001; Keating, 2001; Gagnon *et al.*, 2003; Burgess et Pinder, 2007). On est ainsi passé d'un dualisme à un multinationalisme qui fonde dans la diversité des différentes

⁴ Cet auteur décrit le fédéralisme canadien en termes de cinq visages que celui-ci a pris au cours du temps, du fédéralisme d'urgence (*emergency federalism*) au fédéralisme de co-opération (*co-operative federalism*) (Mallory, 1971).

nations, principalement québécoise et autochtones⁵, un droit à un fédéralisme asymétrique afin de permettre à chaque nation de se développer selon ses besoins spécifiques (McRoberts, 2001). Cependant, la question de l'asymétrie, si elle se pose plus particulièrement depuis les années 1980, n'était pas absente en 1867 (Pelletier, 2008: 133-153) surtout à l'égard du Québec – ce qui ne signifiait pas nécessairement une reconnaissance particulière de cette province.

Plus singulièrement, à partir des années 1980, dans le cadre de la relation Québec-Canada, des voix se sont élevées, aussi bien au Québec que dans le reste du Canada, pour encourager une certaine asymétrie afin d'accommoder le Québec au sein de la fédération canadienne (Resnick, 1991; Taylor, 1991; McRoberts, 1993; Gibbins et Laforest, 1998; Gagnon, 2001; 2006) – bien que d'autres doutent qu'une réponse asymétrique constitue la solution aux tensions (Bariteau, 1998; Turp, 2000; Seymour, 2001; Turp, 2001). Les Premières nations appellent également à un fédéralisme asymétrique qui permettrait le développement d'un nouveau partenariat entre le gouvernement fédéral et les peuples autochtones mettant ainsi fin à la relation paternaliste qui les a unis jusqu'à présent (Abele et Prince, 2003; Ladner, 2003). Qu'elle soit plaidée par les Québécois ou par les autochtones, cette vision asymétrique met en exergue « l'impératif de reconnaître le fait que certaines communautés, en raison de leur statut de minorités, ont besoin de certains leviers politiques pour assurer leur développement. Cela a été contesté par le gouvernement central, pour qui l'État doit être au service de tous les citoyens, sans égard à leurs différences » (Rocher et Smith, 2003: 33 (notre traduction)).

La troisième vision s'oppose clairement à cette vision multinationale et à la vision provincialiste qui a été présentée initialement. Au lieu de mettre en avant deux ou plusieurs nations au sein du Canada, la vision nationalisante (*nationalizing vision*) nie justement toute autre source identitaire que la nation canadienne. Si on trouve trace à travers l'histoire du pays de plusieurs versions de cette approche dont une était portée par certains pères fondateurs⁶, la version moderne de ce nationalisme (pan)canadien fut initiée par les libéraux de Pierre Elliott Trudeau en réaction à la montée en puissance du nationalisme québécois, signalée politiquement par l'élection du Parti québécois en 1976, ainsi que, dans une moindre mesure, par d'autres formes de régionalisme dans les années 1970 et 1980⁷. Au cœur de ce nationalisme se trouve une volonté de « construction nationale », de *nation-building*, d'un océan à l'autre⁸. Politiquement, cette vision nationalisante se traduit par un renforcement du gouvernement fédéral qui se doit de mener des programmes nationaux tels que le Programme d'énergie nationale⁹ et qui peut même développer des politiques allant à l'encontre de la

⁵ Mais pas la « nation canadienne anglaise » puisqu'elle constitue la majorité : l'asymétrie vise plutôt à accommoder des minorités.

⁶ Voyez également les réflexions de David Milne, un chercheur anglophone, sur ce sujet (Milne, 1991; 2005).

⁷ Après la recherche d'éventuelles asymétries dans la L.C. 1867, Réjean Pelletier précise : « [...] nous ne trouvons aucune asymétrie d'ordre constitutionnel qui accorderait au Québec, comme nation minoritaire, des pouvoirs que les autres provinces n'auraient pas. Nous décelons, cependant, dans la Constitution des obligations supplémentaires pour le Québec que les autres provinces n'ont pas nécessairement » (Pelletier, 2008: 141).

⁸ Particulièrement John A. Macdonald qui était partisan d'un gouvernement central fort (Waite, 1963). Par la suite, lors de la Grande dépression des années 1930, le Canada a connu un autre mouvement centralisateur encourageant, cette fois, l'intervention de l'État dans l'économie en vue de minimiser les conséquences de la crise économique (Scott, 1989).

⁹ On pense notamment au régionalisme de l'Ouest canadien et plus particulièrement de l'Alberta (Bell, 2007).

¹⁰ La littérature, scientifique et politique, sur ce sujet est vaste ; pour une référence scientifique, on pourra consulter le livre de Guy Laforest (Laforest, 1992). Pour un ouvrage plus politique, le livre d'André Burelle nous semble un point d'entrée intéressant (Burelle, 2005). Enfin, Pierre Elliott Trudeau a également consigné ses réflexions dans plusieurs ouvrages dont le livre phare a été publié en 1967 (Trudeau, 1967).

¹¹ Connue également sous son appellation anglaise de *National Energy Program* qui ressortira des discussions du panel canadien anglophone que nous évoquerons dans la troisième section.

volonté des provinces. D'une certaine façon, la Loi constitutionnelle de 1982, qui fut adoptée sans le consentement du gouvernement du Québec (Banting et Simeon, 1983; Cairns, 1991; Laforest, 1992)¹², reflète cette vision nationalisante. Plus particulièrement, la Charte des droits « cimente l'attachement des Canadiens au gouvernement fédéral vu comme le niveau qui offre et protège les droits contenu dans la Charte » (Rocher et Smith, 2003: 36 (notre traduction))¹³. On peut synthétiser cette vision de la façon suivante :

[...] le cœur de cette vision de la constitution ne vise pas seulement à privilégier le niveau national de gouvernement [...] mais aussi le projet politique qui l'accompagne, qui dans tous les cas trouve ses racines dans le projet de créer ou d'agrandir l'État fédéral, pas uniquement pour des raisons économiques et sociales, mais également parce qu'il constitue le berceau de la citoyenneté nationale (Rocher et Smith, 2003: 38 (notre traduction)).

Enfin, la quatrième et dernière vision se fonde sur l'importance des droits et trouve son origine dans la Charte canadienne des droits et des libertés de 1982. Cette perspective irradie les trois autres visions du fédéralisme canadien, et plus particulièrement la dernière qui vient d'être évoquée, mais s'en éloigne par son caractère non territorial – alors que les trois premières visions s'inscrivent toutes dans un territoire bien défini. On peut trouver deux types de droits au cœur de cette approche, selon les acteurs qui les mobilisent. D'une part, les droits individuels. Tous les Canadiens jouissent des mêmes droits individuels. Cette proposition fait écho à la vision nationalisante qui construit l'identité canadienne autour de cette égalité. D'autre part, les droits collectifs. Ce sont les droits des peuples autochtones – et dans une moindre mesure les communautés culturelles¹⁴ – qui se sont battus pour une reconnaissance constitutionnelle en 1982 (Cairns, 1991: 108-138). Cette reconnaissance des droits collectifs ne signifie, toutefois, pas la reconnaissance de droits aux communautés nationales. C'est pourquoi les Québécois se sont toujours opposés à la Charte des droits et des libertés, justement, parce qu'elle niait leurs droits en tant que groupe national, en le réduisant à un collectif comme tous les autres¹⁵. « [D]'une façon générale, conclut Réjean Pelletier, la Charte n'a pas pour but de reconnaître des droits collectifs : elle s'applique essentiellement à des individus, non à des collectivités, selon les principes les plus classiques du libéralisme qui accorde la primauté aux droits individuels » (Pelletier, 2008: 161).

La présentation de ces quatre visions du fédéralisme canadien, telles que portées par les acteurs politiques mais également par les citoyens, montre la complexité du débat et ses grandes lignes de force. La dynamique fédérale est ainsi animée par des visions divergentes sur l'organisation du vivre ensemble. C'est dans ce contexte que la section suivante prolonge cette réflexion théorique en explorant des « discours » de citoyens, issus d'une recherche de

¹² Cette question a fait couler beaucoup d'encre ; pour différents points de vue sur ce sujet, on pourra consulter, entre autres,

¹³ Dans cette perspective, on comprendra que la référence au caractère distinct de la société québécoise telle que prévue par l'Accord du Lac Meech a été rejetée par les porteurs de cette vision. Pierre Elliott Trudeau s'est d'ailleurs montré largement hostile à cet accord (Trudeau, 1989).

¹⁴ Par la clause 27 sur le maintien du patrimoine multiculturel, mais c'est uniquement une clause interprétative de la Charte. On peut aussi y ajouter les droits à l'Instruction dans la langue de la minorité (art. 23, surtout 23(3)) qui sont accordés à des individus qui appartiennent à des communautés de langues officielles (là où le nombre le justifie, comme l'indique la Charte). Les droits à l'égalité (art. 15) ne visent pas des collectivités, mais des individus : interdiction de la discrimination en fonction de l'âge, du sexe, de la religion, de la race, etc. (Pelletier, 2008: 160).

¹⁵ Par contre, il y a des droits linguistiques, mais « de nature individuelle et non pas collective (plus exactement, des droits accordés à des individus du fait de leur appartenance à une collectivité), [qui] visent avant tout à protéger les minorités francophones hors Québec et la minorité anglophone au Québec. Par conséquent, la minorité nationale québécoise doit recourir à son propre gouvernement où elle est majoritaire pour assurer sa protection linguistique » (Pelletier, 2008: 148). Voir également (Woehrling, 2004).

terrain, afin d'en dégager empiriquement les métaphores conceptuelles qui les caractérisent et qui pourraient éventuellement traduire en des termes plus concrets ces visions politiques divergentes du fédéralisme canadien.

3. Les solitudes en images : fédéralisme canadien et métaphores conceptuelles

Pour capturer les représentations des citoyens vis-à-vis du fédéralisme canadien, deux panels citoyens ont été organisés au Canada en 2008 (Reuchamps, 2008; 2010) : l'un dans la partie francophone (à Montréal, au Québec) et l'autre dans la partie anglophone (à Kingston, en Ontario). Suivant un protocole similaire aux panels citoyens organisés en Belgique (qui ont servi de base à la contribution de Julien Perrez et Min Reuchamps), une vingtaine de citoyens ont été réunis pour une demi-journée pour échanger entre eux ainsi qu'avec des experts. L'objectif de cette rencontre était double : d'une part, permettre aux citoyens de s'informer sur le fédéralisme dans leur pays et, d'autre part, leur permettre d'exprimer leurs opinions sur ce sujet.

Les retranscriptions de ces échanges offrent un terreau fertile à l'analyse des métaphores conceptuelles qui se dégagent des discours citoyens. L'introduction générale de ce livre annonçait et expliquait l'orientation prise par les linguistes cognitivistes, à la suite notamment de Georges Lakoff et Mark Johnson, d'étudier les métaphores conceptuelles pour comprendre plus globalement l'appréhension de l'environnement qui nous entoure, d'autant plus si celui-ci est complexe. La métaphore conceptuelle permet ainsi d'exprimer une réalité complexe en des termes plus concrets, plus familiers. La politique constitue indéniablement un de ces sujets complexes et qui se prêtent dès lors naturellement à une conceptualisation métaphorique. Ainsi, en Belgique et au Royaume-Uni, il l'a été montré plus tôt dans cet ouvrage, la métaphore du mariage et du divorce est particulièrement présente dans les débats à propos de l'avenir de ces deux pays. En outre, la métaphore de la machine ressortait spécifiquement des discours citoyens belges, néerlandophones comme francophones. Qu'en est-il pour les citoyens canadiens (et québécois) ? Quelles métaphores conceptuelles peut-on détecter dans leurs discussions à propos de l'avenir du fédéralisme canadien ? En d'autres mots, avec quelles images expriment-ils les solitudes évoquées dans ce chapitre ?

3.1 LE CANADA EST UNE FAMILLE

Une première métaphore conceptuelle qui structure, sans surprise au regard des constats observés en Belgique et au Royaume-Uni – mais avec des variations importantes, toutefois –, les discussions est LE CANADA EST UNE FAMILLE qui fait écho à la métaphore classique LA NATION EST UNE FAMILLE. Plus spécifiquement, cette métaphore conceptuelle implique une double réalité. D'une part, il existe une forte d'une identité – canadienne – commune. D'autre part, cette identité n'exclut pas – nécessairement – que les membres de la famille soient éventuellement différents les uns des autres. Cette double vision, parfois un peu contradictoire, se dégage des deux panels, tant le panel de Kingston, que celui de Montréal. Côté anglophone, plusieurs citoyens ont exprimé une forte, voire exclusive, identité canadienne (1). Pour certains, cela va même plus loin puisqu'ils ne comprennent pas les personnes dont la loyauté n'irait pas au Canada (2). Plus largement, un sentiment se dégage que tous les membres de la famille canadienne doivent se sentir canadiens (3).

(1) [...] Hum I am very happy to live in Ontario, I don't necessarily consider myself as an Ontarian but **just as a Canadian**. (PCA, S2)

(2) I think certainly my loyalty is to Canada and I lived in Kingston most of my life and, and... so I think **I can't understand people whose loyalty is not, isn't to Canada** (PCA, S6)

(3) I was just gonna say **I think most people think of themselves as Canadian** (PCA, T1)

Côté québécois, si l'on retrouve également trace chez certains participants d'une forte identité canadienne (4), nombre d'entre eux expriment une identité multiple et on sent ici poindre les différences entre les membres de la famille canadienne (5), notamment les Québécois qui ont néanmoins participé à la construction du Canada (6). Pour le participant Y4, c'est « l'union qui fait la force » (PCF, Y4). Cette reconnaissance de la diversité caractérise également certains Canadiens anglophones pour qui le fédéralisme permet justement la reconnaissance des identités multiples au sein d'un ensemble commun et en particulier de l'identité canadienne anglaise et canadienne française qui sont à l'origine du pays. Ainsi, selon cette vision, quoique formant une même famille, cela n'empêche pas les Canadiens de vivre et nourrir des identités multiples (7).

(4) En toute honnêteté je me sens Canadien (PCF, W3)

(5) Je me sens québécois mais je me sens aussi canadien. (PCF, Y1)

(6) Je suis pour la souveraineté mais en même temps, je suis très conscient que **beaucoup de Québécois se considèrent aussi canadiens car on a aussi construit le Canada**. On a construit le Québec mais on a participé à la construction de ce pays là, du Canada également. (PCF, Y3)

(7) So I guess like the idea that federalism is supposed to be representative not like a single idea within like the national identity, or like a single identity within like the nation, like... because of the structure federalism is supposed to allow **multiple identities to come together and to be represented at a greater level**, you know, and that sort of things [...] hum yeah I think like the federal structure, especially with Canada because it starts off as a confederation English Canada and French Canada, **it's inherently pluralistic in structure so it enables people to automatically have multiple identities other than Canadian**, others may be Quebecois (PCA, S3)

Plus fondamentalement, la façon de s'identifier à l'ensemble canadien emporte des conséquences sur la vision des liens entre les membres de la famille et de leurs implications à un niveau politique. En effet, si comme le participant S1, on se sent avant tout canadien, il n'est pas surprenant de défendre des politiques identiques, notamment en matière de soins de santé, à l'échelle nationale qui s'appliquent à tous les Canadiens, d'un océan à l'autre (8). Ceci pose donc assez clairement la question des relations entre les provinces, et de leur marge de manœuvre pour mener des politiques propres, faisant ainsi écho aux différentes solitudes au sein des solitudes mises en avant dans la section précédente. Ainsi, dans une ligne similaire à celle de S1, le participant T6 souhaite des politiques universelles, c'est-à-dire qu'elles soient les mêmes pour l'ensemble du pays et de ses habitants (9).

(8) [...] well I feel there is **one policy for all Canadians** and I am Canadian and I should receive **the same health care wherever I am in Canada**. (PCA, S1)

(9) [...] all works that needs to be **universal in the sense that's the same across the country, provinces shouldn't be able to opt out certain measures**. (PCA, T6)

Cette vision symétrique des relations entre provinces n'est, sans surprise, pas partagée par tous les citoyens. Nombre de Québécois, qu'ils soient fédéralistes ou souverainistes, plaident pour un fédéralisme asymétrique où leur province pourrait jouir d'un statut distinct du reste du Canada. C'est par exemple le cas en matière d'immigration où le Québec a son mot à dire dans la procédure, ce qui ne va pas sans poser de problèmes pour l'intégration des immigrants comme le souligne la participante V1 (10). Chez certains Canadiens anglophones, on trouve

également ce sentiment que la nature du fédéralisme est d'assurer à la fois l'union de l'ensemble, tout en permettant aux différentes régions de suivre leur propre chemin, dans une certaine proportion du moins (11).

(10) Eux [les Pakistanais, les Indiens] ils émigrent au Canada, et une fois qu'ils sont ici, on leur dit qu'ils sont au Québec. Tout le monde triche dans cette affaire-là. Moi, je serais l'itinérant, je serais assez fâché là. On vous annonce quelque chose, et puis une fois que vous êtes là, ce sont d'autres exigences. Vos enfants vont à l'école française, une langue que vous ne parlez pas. Vous vous pensiez à demi canadien comme ancien membre du Commonwealth, être un peu chez vous. Mais tout à coup, vous ne comprenez plus les règles du jeu. Le fédéralisme a cet effet. Complexité à plusieurs registres, où les identités sont finalement confuses. (PCF, V1)

(11) the system to hold **everybody together while still trying to allow individual region to have some special provisions** (PCA, S7)

On le voit, si la métaphore conceptuelle LE CANADA EST UNE FAMILLE est bien présente – souvent implicitement – dans les discours citoyens canadiens, tous ne l'interprètent pas de la même manière – les liens varient en fonction du positionnement identitaire de la personne. Dans l'articulation de ces liens, le fédéralisme joue un rôle central. C'est lui – et surtout la perception qu'on en a – qui va déterminer la nature des liens et leur conflictualité possible. Alors que pour le participant S5, l'idée que le Canada soit constamment en guerre interne n'est qu'un énorme mythe (), le participant S4 voit dans l'union de l'Angleterre et de la France la naissance du Canada et de son fédéralisme ().

(12) [...] **really the concept of a divided Canada that's constantly in war within itself is really an enormous myth.** In reality Canadians consider themselves as Canadians, that's how they feel, that's what their values lay (PCA, S5)

(13) Federalism, what defines it is of course what I have is our, our federal, hum bilingual status as a nation [...] well, well, federalism more or less just spells out like constitutionally as I see it the division of powers exists between the federal government and the provinces. I mean 1867 we confederated, right. So what does it mean to confederate? To federate means national, but we confederate so what we did was of course to bring two nations together, we brought England and France. Of course England won the war and Quebec city was dominated. (PCA, S4)

Lorsqu'on aborde cette thématique des liens entre les provinces, la question du Québec se pose inévitablement et plus spécifiquement l'impact de son éventuel départ sur la « famille canadienne », dont le participant S1 fait explicitement mention (14). Il est intéressant ici d'observer les différences entre citoyens anglophones. En lien avec leur vision évoquée plus haut de la famille canadienne : pour certains comme S1, le Canada survivrait au départ d'un de ses membres (même si dans l'idéal le Canada est plus fort composé de tous ses membres), pour d'autres comme S3 et S7, le départ d'une de ses composantes mettrait fortement à mal le Canada (15) (16).

(14) that doesn't necessarily mean that Canada would break up, it just means that a portion of it has just left and Canada is changed as a result, **just like any family where a child leaves or whatever you know or even families that split up**, yes that's major changes obviously and I hope that doesn't happen because I think Canada is stronger with the sum of its parts obviously (PCA, S1)

(15) just about Quebec leaving like I don't think Quebec leaving would be a small impact it would bring the idea... of federalism into question and... because the integrity of the country and that sort of things. So I think it would bring the idea of federalism itself into question just

like federalism failed if Quebec were leaving basically. Because the whole idea of the country is based on the fact that the provinces can be represented as individual region with their own interests but also that there is an overarching sort of unity that we can come to despite these differences and were Quebec to leave, the idea of this being possible would be brought into question, the rest of Canada would have a lot of reflections to do (PCA, S1)

(16) S1: I don't feel a, a break up hum... I felt it more, when there was more talk about federalism, I felt that ok they just pull away but there will still be a Canada.

M: right

S1: so to me it wasn't really fragility and all, so I never considered there was fragility other than some parts raise their voices at certain times and if they don't like it, they can do their own things, there'll still be a Canada

M: right, so you know if Canada is just the sum of its parts, would you say that if a province, for instance say Quebec, want to leave, they're better off just leaving. Like would Canada be better off without Quebec or better off without Alberta?

S7: I think we need to stick together, I don't think we're better off I mean to split up

M: anyone else?

S7: that's my personal opinion

S6: we said it before one of the reason we formed was to protect ourselves from the States and I think this risk still exists (PCA, groupe S)

La relation interne que les Canadiens entretiennent entre eux est également largement influencée par la relation externe avec leur voisin, les États-Unis. Il s'agit donc d'un voisin proche, mais pas d'un membre de la famille. D'ailleurs, et c'est une préoccupation particulièrement anglophone, l'importance de la cohésion canadienne prend tout son sens pour justement éviter que ce voisin fort imposant n'essaye de faire entrer le Canada dans son giron. On trouve déjà trace de cette crainte dans les débats à l'origine de la Confédération canadienne ; pour nombre de personnalités politiques de l'époque, dont un grand nombre de francophones, l'alternative était simplement : « Confédération ou annexion », (Ajzenstat *et al.*, 2004: 201-202). Car au même moment, les États-Unis qui viennent de sortir de la Guerre de sécession (1861-1865) s'élançaient dans une *Manifest Destiny*, emportés par une mission démocratique et civilisatrice d'inspiration divine de conquérir l'Ouest mais également le reste du continent – le Mexique et le Canada, donc (Stuart, 1988; Haynes et Morris, 1997). Si les craintes militaires se sont estompées depuis lors, le poids économique, culturel et démographique du voisin du sud pousse les Canadiens à rester unis pour conserver leur propre identité et donc leur propre cocon familial.

(17) [...] our relationship with the United States, we very much compare ourselves with the United States. [...] Our relationship is a more particular relationship because we have geographic proximity, we have trading relationship. (PCA, S4)

(18) ok, I think it's important for... to keep, to keep our country together we need federalism. It will always have problems but we can work with it. I love my country. To join US, to join the US would be a travesty. (PCA, T5)

(19) one that we didn't really address too much and that I was thinking about, for our strength as a nation, looking at the American side, if we don't hang on together, I think it will be pretty quick before we are fragmented and fall into the States, so that's another to hold the country together (PCA, S7)

Dans la défense des intérêts de l'ensemble des Canadiens, Ottawa, c'est-à-dire le gouvernement fédéral joue un rôle essentiel. L'image qui revient fréquemment est celle d'un leader, une sorte de parent protecteur. En soi, la personnalisation de la politique n'est guère surprenante ; c'est un des acquis initial de la linguistique cognitive puisque le domaine de la politique, par définition abstrait et complexe, peut conceptuellement bien se traduire dans des

termes plus concrets et proches des citoyens que sont ceux liés à la personne et à sa famille. En outre, la vision organique de la société remonte aux origines mêmes de l'organisation du vivre ensemble. Ce qui, par contre, retient plus particulièrement l'attention du politologue et du linguiste contemporain, c'est la façon de décliner cette métaphore conceptuelle. Ainsi, tant dans le cas de la Belgique que du Royaume-Uni, les métaphores traduisaient avant tout une dialectique entre deux partenaires, voire même deux antagonistes. Au Canada, si on retrouve cet antagonisme entre le Québec et le reste du Canada, cette relation dialectique est médiatisée par le rôle d'Ottawa qui est jugé par certains de façon – très – positive, tandis que par d'autres, comme nous le verrons par la suite, de façon – très – négative.

(20) I think that's a good point, it's worth noting again [...] **this sense of being a nation that Canadians feel towards the federal government, towards Ottawa.** [...] So when we define federalism, we can approach it from two different angles. One is we have a right, an entitlement to social programs. On the other hand, we don't want this to cost us too much money. **And you federal government** you balance the box. [...](PCA, S4)

(21) Je me dis que finalement, autant changer les choses de l'intérieur, l'intérieur étant le Canada et **d'avoir l'oreille d'Ottawa** sur certains, pas mal de sujets d'ailleurs (PCF, V3)

(22) so like when you're talking about health care and these things, is there ever been a point you guys have felt that the federal government, **I mean Ottawa itself, has overstepped its bounds,** has done something... (PCA, M)

(23) it's, it's provincial, I would like to see **the federal government be more involved.** I think there is too much regional discrepancy in the health care for instance, in some provinces, I believe, naturopathic doctors are supported, not in other provinces. Hum but... I thought so... I would like to see health care hum, hum, as a universal subject and brought **under the umbrella of the federal government** totally and just administered. Yes I think **the federal government should be stronger in health care** [...] I think Canada is a wonderful country, I think it is in part because of the federal government and I think the federal government needs to take a stronger leadership role in terms of universal education, train system, and culture [...] (PCA, S1)

Cette vision d'Ottawa comme parent protecteur, agissant pour le bien de l'ensemble des Canadiens, est justement au cœur de la critique souverainiste du fédéralisme canadien, que l'on retrouve particulièrement au Québec. Les provinces, et le Québec en particulier, sont infantilisés par ce parent qui semble bienveillant mais qui, en fait, impose sa propre vision identitaire. À cet égard, d'un point de vue extérieur, cela peut d'ailleurs paraître surprenant que les visions les plus opposées du vivre ensemble, qui ont été rappelées ci-dessus, ont été portées par deux Québécois : Pierre Elliott Trudeau avec sa vision pan-canadienne exclusive et René Levesque avec sa vision québécoise souverainiste. Ce sont donc bien différentes images de la famille canadienne qui s'affrontent politiquement. L'échange qui suit entre V3 – tenant de la première vision – et V1 – tenante de la seconde – illustre parfaitement cette opposition, qui se base sur des conceptions de la famille au sens conceptuel divergentes.

(24) V3 : La question est à quoi bon la souveraineté ?

V1 : En gros, je vous dis qu'il n'est pas intéressant d'être minorisé, infantilisé et de ne pas être adulte politiquement, c'est ça que je veux dire.

V3 : Ici, vous êtes adultes politiquement, vous êtes adultes avec d'autres.

V1 : Non, le pouvoir de décider n'est pas souverain. Ce n'est pas rien.

V3 : Ici, le pouvoir de décider et de contrôler sur les Québécois et sur d'autres. Il est partagé.

V1 : Si ce qui se décide à Ottawa c'est contre tout ce que vous pensez. Toutes les décisions sont prises au contraire de ce que vous voulez. S'il y a la peine de mort, si tout ce qui se fait comme loi, l'abandon des accords de Kyoto, si toutes les décisions fédérales sont à l'envers de ce que vous auriez voulu qu'elles soient, à un moment donné, vous devenez, vous vous dites si cela n'existait pas, on pourrait peut-être faire quelque chose.

V3 : Je me dis heureusement qu'il y a le Québec progressiste pour faire avancer certains débats à Ottawa. Heureusement que le Québec est là présent au sein du Canada.

V1 : Ça ne m'intéresse pas de faire l'éducation des Canadiens. (PCF, groupe V)

3.2 LE FEDERALISME EST UNE MACHINE

La métaphore conceptuelle LE CANADA EST UNE FAMILLE, dont nous venons de tracer les contours sinueux, est complétée dans les discours citoyens par une autre métaphore conceptuelle, qui ne surprendra pas non plus, LE FEDERALISME EST UNE MACHINE. Mais comme cela a déjà été mentionné à plusieurs reprises dans cet ouvrage, ce n'est pas tant la présence de telles métaphores dans des échanges politiques qui fait l'originalité de cette recherche, mais bien plus l'exploration de leur déclinaison selon les perceptions et préférences politiques de ceux qui les expriment. C'est ici que la force du cadre théorique proposé par la linguistique cognitive prend tout son sens sur le terrain de l'analyse politologique : les métaphores ne sont pas de simples figures de style, elles révèlent des visions du monde, parfois fort différentes, au travers d'expressions simples, souvent de la vie quotidienne – à un tel point qu'on ne les remarque plus. Par conséquent, lorsque nous avançons que LE FEDERALISME EST UNE MACHINE, ce sont deux réalités politiques que nous voulons mettre en évidence. D'une part, il n'est pas anodin que le fédéralisme soit compris au travers de concepts liés à une machine – fonctionner, marcher, briser, réparer, etc. – car d'autres métaphores conceptuelles auraient pu être mobilisées – LE FEDERALISME EST UN SPORT, par exemple – mais ce n'est pas le cas. D'autre part, il n'est pas anodin non plus que la métaphore conceptuelle LE FEDERALISME EST UNE MACHINE renvoie à différentes visions de cette machine et donc du fédéralisme.

Il y a d'un côté, l'image positive de la machine qui se résume assez bien comme « si pas brisé, pourquoi réparé » ou en anglais « if it's not broken don't fix it » (25) (26) (27). Cette conceptualisation positive peut aller un pas plus loin : le fédéralisme constitue une véritable force (28), et certains d'employer une métaphore plus guerrière, c'est une force militaire (29), c'est une force de frappe (30), c'est une puissance (31).

(25) Dans un monde idéal, ce serait ça. Maintenant, c'est peu probable, il y a trop de différence. J'aimerais quand même mettre deux options comme disent... **pourquoi réparer si pas brisé**. Je pense que le système qu'on a maintenant fonctionne relativement bien. Le changer, cela pourrait être bien mais cela pourrait être aussi courir après une chose qui finalement ça va être pire et on ne l'avait pas vu venir. Peut-être, peut-être pas. (PCF, V4)

(26) Pourquoi risquer la chose. Je ne comprends pas le besoin. Si le système était foncièrement mauvais, à différents point de vue, on peut choisir : économique, social, etc. Mais **ce n'est pas un système mauvais**. Le système qui est en place, fédéral, semble fonctionner plutôt bien. (PCF, V3)

(27) mine is very simple **our federal system works well, if it's not broken don't fix it** (PCA, T2)

(28) Le fédéralisme, j'ai parlé d'une **force plutôt centrique**, d'une réunion. (PCF, V2)

(29) Moi, dans le premier, j'ai commencé par **une force militaire**. (PCF, Y5)

(30) Déjà, le Québec est des fois reconnu à travers le monde pour la qualité de sa technologie et ses recherches et si pour répondre à ta deuxième question, si l'harmonie serait parfaite, c'est sûr qu'à l'intérieur du Canada ça ferait **une meilleure force de frappe**. (PCF, W3)

(31) [...] il y a **une puissance qu'a l'État fédéral** et que n'a pas chacune des composantes : Provinces, États. Mais c'est aussi un danger, c'est-à-dire que s'il n'y a pas d'avenir pour une des composantes dans l'ensemble, il peut aussi y avoir l'habitude du confort et de la péréquation qui apportent des bénéfices économiques et finissent par ramollir toute l'identité politique. On

reste là parce que c'est plus confortable et plus facile, ce qui n'est pas à mon avis une bonne raison de rester. (PCF, V1)

Cette dimension positive de la machine fédéralisme n'est pas perçue de la sorte par tous les citoyens. Au contraire, le fédéralisme peut être vu comme une machine qui ne fonctionne pas (32) (33), et plus grave qui provoque des dégâts, dans ce cas elle sera comme une machine de guerre, mais dans un sens négatif (34).

(32) Il y a aussi le problème entre le Québec et le reste du Canada qui est particulier mais même en dehors de ça, même si on fait abstraction, même d'une province à l'autre ça ne marche pas trop bien. Je ne pense pas que le fédéralisme ici marche bien. (PCF, W2)

(33) I don't know if it's anymore **fragile** now than it has been in the past cause I know we have gone through periods, especially the separatist period, when I felt far more fragility in terms of the country breaking up or splitting up than I have the sense right now (PCA, S7)

(34) Je ne m'intéresse pas ici à savoir s'ils ont raison ou tort, je regarde **le mécanisme** et la manière dont on raffine les choses pour exprimer ce que le système empêche de dire. [...] Je voudrais juste introduire en 40 secondes. Il y a une strate de la société que **le fédéralisme a broyée**, ce sont les autres de l'intérieur, pas les immigrants mais les autochtones. Et ça c'est une faillite magistrale du fédéralisme canadien mais alors là vraiment, ça c'est de l'extrême droite, ça c'est criminel, ça se sont des camps de concentration et de la destruction. Ça c'est grave. Je voulais juste montrer qu'on en a même pas parlé alors qu'on les a détruit dans le processus. Comme s'est facile de prendre le point de vue dominant et de faire la parenthèse. Voilà un bel effet du fédéralisme. (PCF, V1)

Au final, toute cette machinerie nécessite d'être alimentée, elle requiert une grande dose d'énergie (35). Plus que pour le cas du Royaume-Uni, mais d'une manière similaire à la Belgique, plusieurs citoyens expriment un sentiment de lassitude, d'être usé par ces débats perpétuels. En d'autres termes, pour évoluer un peu, la machine fédéralisme a besoin d'une grande quantité d'efforts et d'énergie. C'est pour cela que la machine tombe régulièrement en panne – les forces ne vont pas toutes dans la même direction, et souvent elles sont contradictoires. C'est aussi cela que relève l'analyse des métaphores conceptuelles dans les sociétés multinationales comme la Belgique ou le Canada.

(35) [...] si tu prends la thématique précise de la souveraineté, c'est quelque chose qui n'est jamais réglé, qui semble être réglé par un référendum, mais qui en fait ne l'est pas, et donc c'est en fait une perte d'énergie prodigieuse. [...] L'énergie et les efforts que l'on pourrait dépenser ailleurs sont dépensés sur des débats et des querelles qui se répètent. Finalement, personne n'est jamais vraiment satisfait. Cela me paraît être le problème fondamental avec le fédéralisme. (PCF, V3)

En guise de conclusion

À bien des égards, le Canada semble être une société plus diversifiée que la Belgique. Sa taille joue naturellement un rôle amplificateur de cette diversité. Mais il y a également des dynamiques divergentes plus profondes qui peuvent être qualifiées de solitudes. Si initialement les auteurs canadiens ont identifié deux solitudes principales (MacLennan, 1945; Taylor, 1992), ce chapitre a montré la présence de solitudes au sein des solitudes qui dépassent ce clivage, pour reprendre un terme typiquement belge, anglophone-francophone ou reste du Canada-Québec. Face à une réalité aussi diversifiée, la recherche des métaphores conceptuelles constitue une voie d'exploration possible – et originale – pour décrypter ces réalités au travers des images qui sont mobilisées pour les exprimer. Que ressort-il de cette investigation ?

Dans les discours citoyens, capturés à deux endroits spécifiques du Canada – force est évidemment d’admettre que ce n’est pas toute la réalité des discours citoyens qui a pu être capturée dans cette recherche, loin s’en faut –, les métaphores conceptuelles traduisent des perceptions et des préférences différentes, souvent divergentes. Plus spécifiquement, deux d’entre elles sont mobilisées pour évoquer le fédéralisme au Canada : LE CANADA EST UNE FAMILLE et LE FEDERALISME EST UNE MACHINE. La mise au jour de ces deux métaphores ne constitue en soi pas une révélation inédite – c’était d’ailleurs un constat partagé dans plusieurs chapitres de cet ouvrage. Par contre, l’exploration des différentes façons dont les conceptions de la famille canadienne et de la machine fédéralisme sont réappropriées par les individus offre une approche originale pour saisir la dynamique fédérale au Canada, mais également pour comprendre les relations politiques dans une société complexe, diversifiée et divisée. Quelques images valent donc – parfois – mieux que de long discours...

Bibliographie

- Abele, F. et Prince, M. J., « Aboriginal Governance and Canadian Federalism: A To-Do List for Canada », in F. Rocher et Smith, M. (dir.), *New Trends in Canadian Federalism*, Peterborough, Broadview Press, 2003, p. 135-165.
- Ajzenstat, J., Romney, P., Gentles, I. et Gairdner, W. D. (dir.), *Débats sur la fondation du Canada*, Québec, Presses de l’Université Laval, édition française préparée par Stéphane Kelly et Guy Laforest, 2004.
- Banting, K. et Simeon, R. (dir.), *And No One Cheered: Federalism, Democracy and the Constitution*, Toronto, Methuen, 1983.
- Bariteau, C., *Québec, 18 septembre 2001 : le monde pour horizon*, Montréal, Editions Québec Amérique, 1998.
- Bell, E., « Separatism and Quasi-Separatism in Alberta », *Prairie Forum*, vol. 32, n°3, 2007, p. 325-346.
- Brooks, S., *Canadian Democracy: An Introduction*, Don Mills, Oxford University Press, 2007.
- Burelle, A., *Pierre Elliott Trudeau. L’intellectuel et le politique*, Montréal, Fidès, 2005.
- Burgess, M. et Pinder, J. (dir.), *Multinational federations*, New York, Routledge, 2007.
- Cairns, A. C., *Disruptions: Constitutional Struggles, from the Charter to Meech Lake*, Toronto, McClelland & Stewart, 1991.
- Deschouwer, K., « Une fédération sans fédérations de partis », in S. Jaumain (dir.), *La réforme de l’Etat... et après ? L’impact des débats constitutionnels en Belgique et au Canada*, Bruxelles, Editions de l’ULB, 1997, p. 77-83.
- Deschouwer, K., « Falling apart together. The changing nature of Belgian consociationalism, 1961-2000 », *Acta Politica*, vol. 37/2002, p. 68-85.
- Deschouwer, K., « And the peace goes on? Consociational democracy and Belgian politics in the twenty-first century », *West European Politics*, vol. 29, n°5, 2006, p. 895-911.
- Deschouwer, K., *Politics of Belgium: Governing a Divided Society*, London, Palgrave Macmillan, *Comparative Government and Politics Series*, 2009.
- Erk, J., « Le Québec entre la Flandre et la Wallonie: Une comparaison des nationalismes sous-étatiques belges et du nationalisme québécois », *Recherches sociographiques*, vol. 48, n°3, 2002, p. 499-516.
- Fournier, B. et Reuchamps, M., « Le fédéralisme en Belgique et au Canada », in B. Fournier et Reuchamps, M. (dir.), *Le fédéralisme en Belgique et au Canada. Comparaison sociopolitique*, Bruxelles, De Boeck Université, *Ouvertures sociologiques*, 2009, p. 9-18.

- Fournier, B. et Reuchamps, M. (dir.), *Le fédéralisme en Belgique et au Canada. Comparaison sociopolitique*, Bruxelles, De Boeck Université, *Ouvertures sociologiques*, 2009.
- Gagnon, A.-G., « The moral foundations of asymmetrical federalism: A normative exploration of the case of Quebec and Canada », in A.-G. Gagnon et Tully, J. (dir.), *Multinational democracies*, Cambridge ; New York, Cambridge University Press, 2001, p. 319-337.
- Gagnon, A.-G., « Le fédéralisme asymétrique au Canada », in A.-G. Gagnon (dir.), *Le fédéralisme canadien contemporain : fondements, traditions, institutions*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, *Paramètres*, 2006, p. 287-304.
- Gagnon, A.-G. et Chokri, L.-M., « Le régime politique canadien : histoire et enjeux », in R. Pelletier et Tremblay, M. (dir.), *Le parlementarisme canadien*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, p. 9-35.
- Gagnon, A.-G., Rocher, F. et Guibernau, M. (dir.), *The conditions of diversity in multinational democracies*, Montréal, Institute for Research on Public Policy, 2003.
- Gagnon, A.-G. et Tully, J. (dir.), *Multinational Democracies*, Cambridge ; New York, Cambridge University Press, 2001.
- Gibbins, R. et Laforest, G. (dir.), *Beyond the Impasse : Toward Reconciliation*, Montréal, Institute for Research on Public Policy, 1998.
- Haynes, S. W. et Morris, C. (dir.), *Manifest Destiny and Empire: American Antebellum Expansionism*, College Station, Texas A&M University Press, 1997.
- Henderson, A., « 'Small Worlds' as Predictors of General Political Attitudes », *Regional & Federal Studies*, vol. 20, n°4, 2010, p. 469-485.
- Huyse, L., *Passiviteit, pacificatie en verzuiling in de Belgische politiek : Een sociologische studie*, Antwerpen, Standaard Wetenschappelijke Uitgeverij, 1970.
- Huyse, L., « Political conflict in bicultural Belgium », in A. Lijphart (dir.), *Conflict and coexistence in Belgium : the dynamics of a culturally divided society*, Berkeley, Institute of International Studies, University of California, 1981, p. 107-126.
- Karmis, D. et Gagnon, A.-G., « Fédéralisme et identités collectives au Canada et en Belgique: des itinéraires différents, une fragmentation similaire », *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, vol. 29, n°3, 1996, p. 435-468.
- Keating, M., *Plurinational Democracy : Stateless Nations in a Post-Sovereignty Era*, Oxford ; New York, Oxford University Press, 2001.
- Knopff, R. et Sayers, A., « Canada », in J. Kincaid et Tarr, G. A. (dir.), *Constitutional Origins, Structure, and Change in Federal Countries*, Montréal ; Ithaca, McGill-Queen's University Press, *A Global Dialogue on Federalism*, 2005, p. 104-142.
- Kymlicka, W., *Multicultural citizenship : a liberal theory of minority rights*, Oxford ; New York, Clarendon Press ; Oxford University Press, *Oxford political theory*, 1995.
- Ladner, K. L., « Treaty Federalism: An Indigenous Vision of Canadian Federalisms », in F. Rocher et Smith, M. (dir.), *New Trends in Canadian Federalism*, Peterborough, Broadview Press, 2003, p. 167-194.
- Laforest, G., *Trudeau et la fin du rêve canadien*, Sillery, Septentrion, 1992.
- Mabille, X., *Histoire politique de la Belgique : facteurs et acteurs de changement*, Bruxelles, CRISP, 2000.
- MacLennan, H., *Two Solitudes*, New York, Duell, Sloan and Pearce, 1945.
- Maclure, J., *Récits identitaires. Le Québec à l'épreuve du pluralisme*, Montréal, Québec Amérique, *Débats*, 2000.
- Maíz Suárez, R., « Democracy, federalism and nationalism in multinational states », in W. Safran et Maíz Suárez, R. (dir.), *Identity and territorial autonomy in plural societies*, Londres ; Portland, Frank Cass, *Cass series-nationalism and ethnicity*, 2000, p. 35-60.

- Mallory, J. R., « The five faces of federalism », in J. P. Meekison (dir.), *Canadian federalism: Myth or reality*, Toronto, Methuen, 1971, p. 55-66.
- Massicotte, L., « Le pouvoir exécutif : la monarchie, le premier ministre et les ministres », in R. Pelletier et Tremblay, M. (dir.), *Le parlementarisme canadien*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, p. 313-344.
- McRoberts, K., « English-Canadian Perceptions of Quebec », in A.-G. Gagnon (dir.), *Québec: State and Society*, Scarborough, Nelson, 1993, p. 116-129.
- McRoberts, K., *Misconceiving Canada : The Struggle for National Unity*, Toronto ; New York, Oxford University Press, 1997.
- McRoberts, K., « Canada and the multinational state », *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, vol. 34, n°4, 2001, p. 683-713.
- Milne, D., « Equality or asymmetry: Why choose? », in R. L. Watts et Brown, D. M. (dir.), *Options for a new Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1991, p. 285-307.
- Milne, D., « Asymmetry in Canada, Past and Present », *Asymmetry Series*, vol., n°1, 2005, http://www.iigr.ca/iigr.php/site/publication_detail?publication=354.
- Montpetit, É., *Le fédéralisme d'ouverture : La recherche d'une légitimité canadienne au Québec*, Sillery, Septentrion, 2007.
- Pelletier, R., « La Révolution tranquille », in G. Daigle et Rocher, G. (dir.), *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1992, p. 609-624.
- Pelletier, R., « Constitution et fédéralisme », in R. Pelletier et Tremblay, M. (dir.), *Le parlementarisme canadien*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, p. 37-79.
- Pelletier, R., *Le Québec et le fédéralisme canadien. Un regard critique*, Québec, Presses de l'Université Laval, *Prisme*, 2008.
- Pelletier, R., « La dynamique fédérale au Canada », in B. Fournier et Reuchamps, M. (dir.), *Le fédéralisme en Belgique et au Canada. Comparaison sociopolitique*, Bruxelles, De Boeck Université, *Ouvertures sociologiques*, 2009, p. 73-88.
- Pilet, J.-B., De Waele, J.-M. et Jaumain, S. (dir.), *L'absence de partis nationaux : menace ou opportunité ?*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, *Science politique*, 2009.
- Rémillard, G., *Le fédéralisme canadien. Le rapatriement de la constitution. Éléments constitutionnels de réalisation*, Montréal, Québec Amérique, 1985.
- Resnick, P., *Toward a Canada-Quebec union*, Montréal ; Buffalo, McGill-Queen's University Press, 1991.
- Resnick, P., « Hubris and melancholy in multinational states », *Nations and Nationalism*, vol. 14, n°4, 2008, p. 789-807.
- Reuchamps, M., « Mini Citizens' Assemblies on the Future of Canadian Federalism », *Canadian Parliamentary Review/Revue parlementaire canadienne*, vol. 31, n°4, 2008, p. 15-19.
- Reuchamps, M., *Les citoyens et le fédéralisme. Perceptions et préférences fédérales en Belgique et au Canada*, Liège, Université de Liège, Thèse de doctorat en sciences politiques et sociales, 2010.
- Rocher, F., « L'avenir de la fédération, l'avenir du fédéralisme : deux enjeux distincts au Canada », in B. Fournier et Reuchamps, M. (dir.), *Le fédéralisme en Belgique et au Canada. Comparaison sociopolitique*, Bruxelles, De Boeck Université, *Ouvertures sociologiques*, 2009, p. 231-254.
- Rocher, F. et Smith, M., « The Four Dimensions of Canadian Federalism », in F. Rocher et Smith, M. (dir.), *New Trends in Canadian Federalism*, Peterborough, Broadview Press, 2003, p. 21-44.

- Scott, F. R., « Centralization and Decentralization in Canadian Federalism », in G. Stevenson (dir.), *Federalism in Canada: Selected Readings*, Toronto, McClelland & Stewart, 1989, p. 52-61.
- Séguin, M., *Une histoire du Québec : vision d'un prophète*, Montréal, Guérin, 1995.
- Seymour, M., *Le pari de la démesure. L'intransigeance canadienne face au Québec*, Montréal, L'Hexagone, 2001.
- Simeon, R., « Postscript: Many Small Worlds », *Regional & Federal Studies*, vol. 20, n°4, 2010, p. 545-548.
- Simeon, R. et Elkins, D. J., « Regional Political Cultures in Canada », *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, vol. 7, n°3, 1974, p. 397-437.
- Sinardet, D., « De communautaire koorts: Symptomen, diagnose en aanzet tot remedie », *Samenleving en Politiek*, vol. 10, n°3, 2003, p. 14-24.
- Stevenson, G., *Unfulfilled union : Canadian federalism and national unity*, Toronto, Macmillan of Canada, *Canadian controversies series*, 1979.
- Stuart, R. C., *United States Expansionism and British North America, 1775-1871*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1988.
- Taylor, C., « Shared and divergent values », in R. L. Watts et Brown, D. M. (dir.), *Options for a new Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1991, p. 53-76.
- Taylor, C., *Rapprocher les solitudes. Écrits sur le fédéralisme canadien*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1992.
- Trudeau, P. E., *Le fédéralisme et la société canadienne-française*, Montréal, Hurtubise Hmh, 1967.
- Trudeau, P. E., « Who Speaks for Canada? Defining and Sustaining a National Vision », in M. D. Behiels (dir.), *The Meech Lake Primer: Conflicting Views of the 1987 Constitutional Accord*, Ottawa, University of Ottawa Press, 1989, p.
- Turp, D., *La nation bâillonnée : le plan B, ou l'offensive d'Ottawa contre le Québec*, Montréal, VLB éditeur, 2000.
- Turp, D., *Le droit de choisir : essais sur le droit du Québec à disposer de lui-même*, Montréal, Éditions Thémis, 2001.
- Verjans, P., « Mutation des systèmes partisans et résultats électoraux : Proportion congrue et gouvernabilité », in J. Beaufays et Matagne, G. (dir.), *La Belgique en mutation. Systèmes politiques et politiques publiques (1968-2008)*, Bruxelles, Bruylant, 2009, p. 49-96.
- Waite, P. B. (dir.), *The Confederation Debates in the Province of Canada*, Toronto, McClelland & Stewart, 1963.
- Witte, E. et Van Velthoven, H., *Language and Politics. The Situation in Belgium in a Historical Perspective*, Brussels, VUB Press, 2000.
- Woehrling, J., « Fédéralisme et protection des droits et libertés au Canada (avec un point de vue comparatif sur les Etats-Unis) », Bruxelles, Centre d'études canadiennes et Centre de droit public de l'Université Libre de Bruxelles, Conférences sur le fédéralisme comparé, 2004.